



## DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

### COMITE DE DIRECTION

#### Procès-verbal N°07

Réunion du mardi 17 septembre 2024 à 19 h 00  
Au siège du District

Président : *M. Marc ROUTIER*

Membres participants :

*Mmes Sabrina CHARPENTIER – Nathalie YVELAIN - Karine PAIS – Aurélie BADIER – Laëtitia MOTTE.  
Mrs Daniel RESSE – Bruno FARINA - Johnny DELHOME - Patrice LECHER – Radhouane M'BAREK -  
Pascal LEBRET - Patrick GOSSE - Eric MOERMAN – Frédéric GRESSENT – Emmanuel AUBERT.*

Assistent à la réunion :

*M. Jacques FECIL, Président de la CDA.*

Absents excusés :

*Mrs Charles-Henri RAMARQUES - Jean-François MERIEUX – Arnaud SABLIERE, membres du Comité de Direction.*

*M. Sauveur CUCURULO, Conseiller du Président.*

*M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Conseiller du Secrétaire général.*

*M. Henri HAIRON, Secrétaire honoraire du DEF.*

---

#### 1. Adoption des PV du Comité de Direction :

- n° 4 du 27/08/24 mis en ligne le 02/09/24
- n° 5 du 06/09/24 mis en ligne le 6/09/24
- n°6 du 09/09/24 mis en ligne le 09/09/24

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

## **2. Condoléances / Félicitations**

Le Comité de Direction adresse ses condoléances à la famille de :

- Didier BONVALET, ancien joueur, entraîneur et président du club d'Illiers L'évêque
- Alexandre MUSSCHE, joueur de l'A.S. Courcelles

Le Comité de Direction adresse ses félicitations à :

- Arnaud SABLIERE pour son mariage
- Solène BANSARD promue assistante Fédérale 2
- Jacques FECIL élu président de la Commission d'Appel de la LFN
- Aux gestionnaires de notre communication et en particulier à Mathis car nous venons de dépasser l'objectif que nous nous étions fixés de 5.000 abonnés Facebook. D'autre part, notre compte Facebook n'est plus pollué par des messages négatifs ce qui est également à noter.

## **3. Informations - Le mot du président :**

Le président, **Marc ROUTIER** souhaite la bienvenue à ce 1<sup>er</sup> Comité de Direction de notre mandature. Il salue les personnes nouvellement élues : **Laetitia MOTTE – Aurélie BADIER – Emmanuel AUBERT et Frédéric GRESSENT** et salue également les plus anciens dans la fonction, pour leur fidélité et leur confiance.

Retour sur l'Assemblée Générale de mardi 10/09 à Pacy

Cette Assemblée Générale rassemblait à la fois une Assemblée Elective et une Assemblée Générale classique.

Nous avons eu de nombreux retours positifs concernant les présentations réalisées et le président remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette assemblée, autant dans la préparation que dans les présentations.

Deux points de cette assemblée méritent d'être éclaircis au cours de ce Comité de Direction :

- Le 1<sup>er</sup> point concerne le règlement des brassages U15 U18 et notamment le sujet des cartons rouges. Ce sujet sera évoqué pour y amener des précisions un peu plus tard dans ce Comité de Direction, avec une présentation de **Pascal LEBRET**, responsable du pôle juridique. Cette présentation permettra de choisir ensemble la solution la plus adaptée à mettre dans nos règlements.
- Le 2<sup>ème</sup> point concerne l'intervention de Jean Michel KOCIZEWSKI, vice-président délégué de la Ligue de Normandie au cours de cette assemblée. Une partie de cette intervention concernait des propos, au sujet de problèmes relationnels entre l'ancien président du district de Seine Maritime et la nouvelle équipe élue, en juin dernier, à la tête du district. Ces propos, bien que non insultants, reste malgré tout, mal venus, l'ancien président du district de Seine Maritime a rebondi sur ces propos sur les réseaux sociaux.

Les membres du Comité de Direction du district de l'Eure tiennent à préciser que, selon eux, cette polémique n'a pas lieu d'être dans le football et encore moins dans notre district. Ils appellent les personnes concernées à la modération et à la prise de hauteur.

### Informations Arbitrage

- Carton blanc (exclusion temporaire)

La ligue a mis en place le « Carton blanc » sur les catégories jeunes U15, U16 et U18. A cette occasion quelques modifications ont été apportées aux règlements « Carton blanc » du District et de la Ligue, afin qu'ils soient identiques. L'objectif était d'éviter une confusion pour les arbitres et pour les clubs. Merci à tous pour cet état d'esprit au service du collectif.

- Carton Vert (valorisation des bons comportements)

Le « Carton vert » était en 2023-2024 mis en place sur les catégories U15 G et F et U18 G et F et senior F. Pour 2024-25 nous souhaitons l'enlever des Senior F (non utilisé) et l'ajouter sur les U13 G et F (sauf brassage). Les « Carton vert » peuvent être distribués autant par les arbitres officiels que par les arbitres bénévoles, les clubs ont été dotés de cartons.

Pour la 2<sup>ème</sup> phase, une réflexion sera à mener pour une mise en place du « Carton Vert » sur les Seniors Féminines et Garçons. Le but est toujours de valoriser les bons comportements chaque fois que cela est possible.

- Une **réunion des arbitres de Ligue et Nationaux** était prévue le **05/10/24** au District. Celle-ci est reportée au **11/01/25**. L'objectif est de rapprocher les arbitres de ligue et fédéraux de leur district d'origine.

Un rappel a été fait concernant **le contrôle d'identité des joueurs en début de match** car il est constaté que celui-ci n'est pas toujours fait ou alors parfois il n'est pas fait correctement. Une procédure est en cours d'écriture pour préciser la marche à suivre par les arbitres pour ces contrôles. Il est à noter que ce contrôle doit être obligatoirement mis en place par les arbitres qu'ils soient **officiels ou bénévoles**. Des vérifications ponctuelles seront mises en place pour vérifier que les contrôles de licences ont bien lieu, notamment par les membres du district, du Comité de Direction ou du pôle arbitrage.

- Retours sur la FIA : les 2 premiers jours de la FIA de septembre ont eu lieu les **14 et 15/09/24 à Aubevoye**. Merci au club et à la municipalité pour son accueil et le prêt des installations.

10 présents, 6 venants d'autres départements et 3 du même club ne se sont pas déplacés (un courrier sera fait au club concerné pour signaler cette situation anormale).

Au vu du faible nombre de participants au cours de cette session, le pôle arbitrage devra réfléchir quant à la pertinence du calendrier annuel des FIA et à leur nombre. Une proposition sera faite pas les représentants du pôle arbitrage. Responsable : **Emmanuel AUBERT**



# GUIDE LICENCE SANTE Saison 2024-2025

## SOMMAIRE

**01**

Contexte

**02**

Aspects  
réglementaires

**03**

Aspects  
financiers

**04**

La promotion

**05**

Tableau récap'  
des licences FFF



# 01

## Contexte



### Contexte

La Ligue du Football Amateur souhaite proposer une solution aux personnes qui ne souhaitent pas pratiquer un football compétitif, avec contacts physiques, mais plutôt une pratique axée sur la santé et la remise en forme.

Cette philosophie s'inscrit également dans un enjeu porté par le gouvernement, à savoir le « sport santé » et dans une période pré olympique et paralympique en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cette philosophie doit faciliter l'accès à la pratique.

Dans ce contexte, la Ligue de Football Amateur a proposé à l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2023 la création d'une nouvelle licence : la Licence « Foot Santé ».

**Cette proposition a été acceptée à plus de 93%.**



# 02

## Aspects réglementaires



## Aspects réglementaires

### Article - 60

#### 1. Les différents types de licences qui peuvent être délivrées sont les suivants :

- **Licence "Joueur" :**
  - Amateur (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal) ;
  - Sous contrat (Professionnel, Fédéral, Élite, Stagiaire, Aspirant, Apprenti) ;
- **Licence « Foot Santé »**
  - Licence "Dirigeant" ;
  - Licence "Volontaire" ;
  - Licence "Membre individuel" ;
  - Licence "Technique" ("Technique Nationale", "Technique Régionale") ;
  - Licence "Éducateur Fédéral" ;
  - Licence "Animateur Fédéral" ;
  - Licence "Stagiaire éducateur" ;
  - Licence "Arbitre" .



## Aspects règlementaires

### Article - 60

2. La licence "Foot Santé" permet à son titulaire d'exercer uniquement l'une des trois pratiques suivantes sans contact et avec une intensité faible :

- **Foot en marchant,**
- **FitFoot,**
- **GolfFoot.**

Pour obtenir une licence "Foot Santé", le demandeur doit, chaque saison, attester avoir été examiné par un médecin l'ayant autorisé à exercer une activité sport-santé, hors cadre compétitif, pour son bien-être physique, mental ou social.

Le titulaire d'une licence "Foot Santé" ne peut pas prendre part, au moyen de ladite licence, à un match d'une compétition ou épreuve Libre, Futsal, Entreprise ou Loisir. A l'inverse, le titulaire d'une licence "Joueur" peut pratiquer, au moyen de ladite licence, le Foot en marchant, le FitFoot et le GolfFoot.



## Aspects règlementaires

### Récapitulatif :

- cette licence ne peut à aucun moment être associée à une compétition mais permet d'exercer uniquement 3 pratiques : **Foot en marchant, FitFoot et GolfFoot,**
- cette licence **ne permet pas de participer à des confrontations compétitives ou critères inter clubs.**
- la prise de cette licence se fera uniquement de manière dématérialisée par le biais d'un club ou d'une instance,
- la prise de **cette licence n'est pas assujettie à la fourniture d'un certificat médical,** mais implique que le demandeur atteste qu'il a reçu le feu vert d'un médecin pour effectuer une activité physique pour sa santé. Cette attestation sera demandée lors du parcours de prise de licence,
- cette licence n'est pas liée à une question d'âge (à partir de 5 ans),
- les personnes en situation de handicap physique ou mental peuvent prétendre à cette licence en fonction de leurs capacités physiques.



# 03

## Aspects financiers



### Aspects financiers

La Licence Santé est une licence qui donne des possibilités limitées quant à la participation à des offres de pratique portées par les Ligues ou les Districts.

Elle donne uniquement le droit au porteur de la licence de pratiquer un football avec peu de contraintes physiques axé autour de 3 pratiques: Foot en marchant / Golf Foot / FitFoot.

**Pour ces motifs, la Ligue du Football Amateur préconise la fixation du prix de la licence par les Ligues à hauteur de 50% du prix de la Licence libre, c'est-à-dire au même prix que la licence loisir.**

Nous attirons votre attention sur le fait que **la fixation du prix de cette licence doit être assumée par votre Comité de Direction ou de votre Assemblée Générale** (selon vos règlements). Veillez à bien communiquer ces éléments à vos clubs.



## Aspects financiers



### Rencontrer d'autres clubs Avec une Licence Libre

- Je joue un football compétitif, dans un championnat et/ou une coupe qui donne accès à un titre, une accession et/ou une rétrogradation



Prix fixé par les Ligues



### Rencontrer d'autres clubs Avec une Licence Loisir

- Je joue un football dans une philosophie loisir dans le cadre d'une offre de pratique dans laquelle je rencontre d'autres clubs (critériums / coupes) sans pour autant qu'il y ait un enjeu sportif (accession / rétrogradation)



Prix fixé par les Ligues  
Résolution votée en 2019 :  
50% du prix de la Licence Libre



### Jouer au sein du club Avec une Licence Santé

- Je joue un football de remise en forme axé sur 3 pratiques : Foot en marchant / Golf Foot ou FitFoot sans prendre part à des compétitions ou critériums loisir.



Prix fixé par les Ligues  
Préconisation 2024 :  
**A minima même tarif que la licence loisir**



# 04

## La promotion



## La promotion

Cette Licence Santé est destinée à des pratiques aux profils spécifiques :

- Personne en reprise d'activité physique suivie par un médecin (sport sur ordonnance)
- Personne avec maladie chronique suivie par un médecin l'empêchant d'exercer une activité trop exigeante
- Personne qui souhaite jouer mais qui n'arrive pas à avoir un certificat médical
- Personne n'ayant pas envie de prendre part à des offres de pratique proposées par les instances mais uniquement pratiquer au sein de son club (notamment pour le FitFoot)
- Personne en situation de handicap



## La promotion

Pour ces types de pratiquants, vous pouvez vous rapprocher de structures départementales ou régionales pour promouvoir cette nouvelle licence :

- l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional / Conseil Départemental : Il est en effet important que vous présentiez à ces structures la possibilité pour les différents types de pratiquants d'accéder à la pratique du football. Elles pourront être des intermédiaires pour vous mettre en relation avec :

- Des maisons de retraite qui accueillent de potentiels pratiquants de Foot en marchant ou FitFoot
- Des IME qui accueillent de potentiels pratiquants
- Structures accueillant des personnes en recherche de lien social (santé physique et mental)
- Entreprises

Cette licence est aussi l'opportunité pour les élus et salariés des instances de pouvoir pratiquer un football approprié.

C'est aussi une réponse aux pratiquants qui préféreraient demander une licence dirigeant pour s'exonérer du certificat médical.



## La promotion

Au niveau des clubs, il faut prévoir une communication pour leur présenter cette nouvelle licence et faire en sorte qu'ils puissent faire la demande de la bonne licence pour le bon type de pratiquants

Il faut également les aider à se rapprocher de leur collectivité pour présenter cette licence aux établissements accueillants de potentiels pratiquants « Santé » :

- Profiter des réunions de fin de saison pour présenter le projet
- Utiliser le tableau récap' disponible en partie 5

De son côté, la FFF organisera un webinar à destination de tous les clubs pour présenter cette nouveauté 2024-2025.

La FFF fournira une présentation permettant aux Territoires de présenter cette licence aux clubs lors des différentes réunions.



# 05

## Tableau récap' des Licences FFF



**LICENCES FFF**  
**QUI FAIT QUOI ? (à partir de la saison 2024/2025)**

	Licence Libre	Licence Futsal	Licence Futnet	Licence Foot Entreprise	Licence Loisir	Licence Santé
Foot à 3/4/5	Je participe à toutes les offres, <b>compétitives*</b> ou <b>loisir</b> organisées par FFF/Ligue/District ou par mon club					
Foot 8					Je participe aux offres <b>loisir</b> organisées par la FFF/Ligue/District ou mon club	
Foot à 11						
Futsal		Je participe à toutes les offres, <b>compétitives</b> ou <b>loisir</b> organisées par la FFF/Ligue/District ou par mon club				
Beach Soccer					Je participe aux offres <b>compétitives</b> ou <b>loisir</b> organisées par la FFF/Ligue/District ou mon club	
FUTNET			Je participe à toutes les offres, <b>compétitives</b> ou <b>loisir</b> organisées par la FFF/Ligue/District ou par mon club		Je participe à toutes les offres, <b>compétitives</b> ou <b>loisir</b> organisées par la Ligue/District** en fonction de leur règlement	
Foot 5						
Foot-EN-MARCHANT						
GOLF FOOT						Je participe aux offres <b>loisir</b> organisées par la FFF/Ligue/District ou mon club
Fit Foot						
eFoot <sup>27</sup>						
Je participe à toutes les offres, <b>compétitives</b> ou <b>loisir</b> organisées par FFF/Ligue/District						

\*uniquement les compétitions de Futsal de niveau B

\*\*également une offre Foot à 11 portée par la FFF

Radhouane **M'BAREK**, en tant que représentant du collège médical du DEF, est chargé de voir de quelle manière un rapprochement du pôle santé de la Musse et du district pourrait être mis en place.

#### 4. Nouvelle mandature 24-28 :

Le président propose la validation du bureau de notre Comité de Direction et des responsables de pôles. La proposition des membres du bureau et des responsables de pôles est adoptée à l'unanimité :

- **Bureau :**

Comité de Direction	Fonction
<b>Membres du Bureau</b>	
<b>Marc ROUTIER</b>	<b>Président</b>
<b>Éric MOERMAN</b>	<b>Vice-Président délégué</b>
<b>Emmanuel AUBERT</b>	<b>Vice-Président</b>
<b>Pascal LEBRET</b>	<b>Vice-Président</b>
<b>Patrice LECHER</b>	<b>Vice-Président</b>
<b>Bruno FARINA</b>	<b>Secrétaire général</b>
<b>Karine PAIS</b>	<b>Secrétaire générale adjointe</b>
<b>Daniel RESSE</b>	<b>Trésorier</b>
<b>Arnaud SABLIERE</b>	<b>Trésorier adjoint</b>
<b>Membres du Comité de Direction</b>	
<b>Aurelie BADIER</b>	<b>Membre</b>
<b>Sabrina CHARPENTIER</b>	<b>Membre</b>
<b>Johnny DELHOME</b>	<b>Membre</b>

<b>Patrick GOSSE</b>	<b>Membre</b>
<b>Frédéric GRESSENT</b>	<b>Membre</b>
<b>Radhouane M'BAREK</b>	<b>Membre</b>
<b>Jean-François MÉRIEUX</b>	<b>Membre</b>
<b>Laetitia MOTTE</b>	<b>Membre</b>
<b>Charles Henri RAMARQUES</b>	<b>Membre</b>
<b>Nathalie YVELAIN</b>	<b>Membre</b>
<b>Représentants des collègues</b>	
<b>Nathalie YVELAIN</b>	<b>Collège des licenciées féminines</b>
<b>Emmanuel AUBERT</b>	<b>Collège des Arbitres</b>
<b>Johnny DELHOME</b>	<b>Collège des Éducateurs</b>
<b>Radhouane M'BAREK</b>	<b>Collège Médical</b>

- **Responsables de pôles**

<b>Pôles</b>	<b>Responsables de pôle</b>
<b>Direction</b>	<b>Marc ROUTIER Eric MOERMAN</b>
<b>Arbitrage</b>	<b>Emmanuel AUBERT Jean-François MERIEUX</b>
<b>Technique</b>	<b>Sabrina CHARPENTIER Johnny DELHOMME</b>
<b>Sportif</b>	<b>Eric MOERMAN Patrice LECHER</b>
<b>Juridique et Règlementaire</b>	<b>Karine PAIS Pascal LEBRET</b>
<b>Services aux clubs</b>	<b>Patrick GOSSE Frederic GRESSENT</b>
<b>Engagement</b>	<b>Aurelie BADIER Eric MOERMAN</b>

L'échéancier suivant est validé pour la mise en place des pôles et des commissions :

- 08/10/24 18h30 : Réunion des responsables de pôle
- 31/10/24 dernier délai : Présentation des commissions par les responsables de pôle
- 05/11/24 : Validation des commissions en Comité de Direction
- Point bilan biannuel entre les responsables de pôle et la direction du DEF

Le président propose ensuite le principe que chaque membre du Comité de Direction propose une femme pour entrer dans une des commissions du District. Ce principe est adopté à l'unanimité.

## **5. Validation règlementaires et juridiques mandature 24-28 :**

**Pascal LEBRET** présente les validations règlementaires et juridiques :

### **Délégations :**

#### **Les Procédures :**

Compte-tenu des directives de la direction juridique de la FFF concernant les procédures administratives, le Comité de Direction donne procuration à Mesdames ESPRIT Gladys et FARCY Muriel pour effectuer et signer les notifications du DEF.

#### **Désignation des instructrices :**

Dans le cadre du code de procédures disciplinaires, le Comité de Direction désigne :

- Concernant la Commission Départementale de Discipline :

Mme Gladys ESPRIT, instructrice titulaire et Mme Muriel FARCY, instructrice suppléante.

- Concernant la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et la Commission Départementale des Règlements et Contentieux :

Mme Muriel FARCY, instructrice titulaire et Mme Gladys ESPRIT, instructrice suppléante.

#### **Procédures disciplinaires :**

Le Comité de Direction délègue le pouvoir disciplinaire pour l'ouverture et la gestion des dossiers à :

- la Commission Départementale de Discipline
- la Commission Départementale de Gestion des Compétitions
- la Commission Départementale des Règlements et Contentieux
- la Commission Départementale d'Appel.

#### **Interjection d'appel principal du Comité de Direction (appel principal et/ou appel incident) :**

Pour tout appel d'une décision disciplinaire formulée auprès de la Commission Départementale d'Appel par un club ou un licencié, le Comité de Direction a le pouvoir d'interjeter appel principal conjoint, pour, au besoin, permettre la réouverture du dossier et la possible aggravation de la (ou des) sanction contestée.

Si l'appel principal d'un club ou d'un licencié vient à être retiré, l'appel interjeté par le Comité de Direction peut être maintenu.

La Secrétaire Générale Adjointe du District Mme Karine PAIS reçoit délégation pour la durée de la mandature, pour procéder à la rédaction et à l'envoi, en temps opportun de tout appel principal conjoint.

#### **Exercice du droit d'évocation :**

Se référant aux dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF et du même article des R.G de la LFN, Marc ROUTIER rappelle auprès du Comité de Direction la latitude dont dispose chaque commission ayant le pouvoir disciplinaire dans son domaine de compétence, à user du droit d'évocation avant l'homologation d'une rencontre en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;

- D'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié ;
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- D'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF et de la LFN. (Notamment : falsification ou dissimulation, falsification d'une feuille de match, production d'une feuille de match de complaisance)

**Le Comité de Direction valide ces propositions à l'unanimité.**

## **6. Validation des règlements des brassages U13 U15 U18 :**

### **Réformes des compétitions jeunes du DEF :**

Pour faire suite à l'adoption des modifications de nos compétitions de jeunes lors de l'Assemblée Générale du 10/09/2024, il est apparu que certaines précisions s'imposaient. En conséquence, sur propositions de Pascal LEBRET, le Comité de Direction, s'est saisi de questions soulevées par les clubs et a décidé ce qui suit :

- **Championnat U13G et U13F :**

#### **Carton Blanc**

Pour la phase de brassage, comme pour les autres phases, la durée de l'exclusion temporaire est maintenue à 7 minutes quelle que puisse être la durée des matchs.

- **Championnat U15G et U18G :**

#### **Précisions d'ordre disciplinaire concernant la phase de brassage :**

Rappel sur chaque plateau de « brassage », les équipes disputent deux matchs de 40 (U15) ou 45 (U18) minutes. Il a été acté que chacun de ces matchs seront comptabilisés individuellement dans le décompte des sanctions disciplinaires que pourrait avoir à purger un joueur disputant cette compétition. Partant du principe retenu, il est décidé que, pour le brassage comme pour les autres phases, quelle qu'en soit sa durée (40 ou 45 minutes pour le brassage ou 2 x 40 ou 45 minutes pour la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> phase) chaque match doit être pris en compte individuellement.

Ces décisions ont plus particulièrement pour objectif de formaliser et clarifier les règles de purge des sanctions qui pourraient être infligées envers des joueurs lors de ces compétitions.

Ces décisions ayant valeur officielle feront l'objet d'une information auprès des clubs, et d'une communication via le site Internet du district et ses réseaux sociaux. Elles seront également inscrites aux règlements des compétitions concernées.

## **7. Soirée des Trophées et des partenaires 18/10/24 à Beaumont :**

Le président présente le contenu prévu pour la soirée des trophées et des partenaires à laquelle seront récompensés :

- Les éducateurs qui aident le district

- Les arbitres les mieux classés
- Les arbitres féminines
- Les vainqueurs du challenge Sportiv'Eure « Gérard DEVAUX »
- Les arbitres les plus assidus du challenge « Jacques FECIL »
- Les vainqueurs du Carton Vert
- Les lauréats des championnats

## **8. Mouvements dans les structures :**

Bruno FARINA, secrétaire général propose les mouvements dans les structures qui sont validés à l'unanimité :

- Commission Observateurs :
  - Démission de MR PIOU Aurélien
  - Démission de MR HIREL Stéphane
  
- Commission des Terrains et Installations Sportives :
  - Démission de Mr OLIVIER Christophe
  - Démission de Mr CANTAIS Roland

## **9. Ententes/Radiations :**

### **Ententes**

Bruno FARINA, secrétaire général propose les homologations d'entente suivantes qui sont validées à l'unanimité :

<b>Date demande</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Club support</b>	<b>Club entente</b>	<b>Appellation</b>
<b>30/08/2024</b>	<b>U15 G</b>	US LOUVIERS	RC MUIDS VAUVRAY	ENT. LOUVIERS / MUIDS
<b>02/09/2024</b>	<b>VETERANS</b>	FC TOUTAINVILLE	CO CONTEVILLE	ENT TOUTAINV/CONTEVI
<b>02/09/2024</b>	<b>U15</b>	AC BEUZEVILLE	ST ST SAUVERAIS	ENT BEUZ/ST SAUVEUR
<b>02/09/2024</b>	<b>U13F</b>	FC PAYS DU NEUBOURG	CS BEAUMONT	ENT FCPN/BEAUMONT
<b>03/09/2024</b>	<b>U13 F</b>	FC EURE MADRIE SEINE	ST MARCEL	ENT EMS / SMF
<b>03/09/2024</b>	<b>U13 G</b>	CO CONTEVILLE	FC TOUTAINVILLE	ENT.CONTEV/TOUTAINV

<b>03/09/2024</b>	<b>U15 G</b>	FC TOUTAINVILLE	CO CONTEVILLE	ENT TOUTAINV/CONTEVI
<b>10/09/2024</b>	<b>U15 F</b>	SPN VERNON	ST MARCEL F	ENT SPN/SMF
<b>13/09/2024</b>	<b>U18 F</b>	AS ROUTOT	FC ROUMOIS NORD	ENT. ROUTOT/ROU.NORD
<b>16/09/2024</b>	<b>U15 F</b>	AS ROUTOT	FC ROUMOIS NORD	ENT. ROUTOT/ROU.NORD
<b>16/09/2024</b>	<b>U9 G</b>	FC PREY	GROSSOEUVRE SP	ENT.PREY/GROSSOEUVRE
<b>16/09/2024</b>	<b>U7 G</b>	GROSSOEUVRE SP	FC PREY	ENT.GROSSOEUVRE/PREY
<b>17/09/2024</b>	<b>U11 G</b>	ES NORMANVILLE	US GRAVIGNY	ENT.NORMANV/GRAVIGNY
<b>17/09/2024</b>	<b>U9 G</b>	ES NORMANVILLE	US GRAVIGNY	ENT.NORMANV/GRAVIGNY
<b>17/09/2024</b>	<b>U7 G</b>	ES NORMANVILLE	US GRAVIGNY	ENT.NORMANV/GRAVIGNY
<b>17/09/2024</b>	<b>U15</b>	PACY MENILLES RC	FC GARENNES BUEIL	ENT.PACY / GARENNES

- A noter que pour les catégories U7 à U11, le nom des ententes n'apparaîtra pas sur Footclubs et sur internet, le logiciel ne le permettant pas actuellement.

### Radiations

Selon l'article 42 des règlements généraux de la FFF, un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié.

Bruno FARINA, secrétaire général propose les radiations des clubs suivants qui sont validées à l'unanimité :

N° d'affiliation	Club	Dernière saison en activité
581611	JEANNE D'ARC EVREUX FOOT	2017/2018
682196	AS LES VIGNETTES	2018/2019
563999	FC BEZU BERNOUVILLE	2019/2020
532902	CAMPIGNY FC	2019/2020
544245	AS FIDELAIRE FERRIERE	2020/2021
545121	BRIIONNE MATIN	2021/2022

## **10. Questions diverses :**

Le président informe des points suivants venant de la réunion ANPDF du week-end dernier :

- **Philippe DIALLO** (président FFF) a informé les présidents de district :
  - o Que le contrat NIKE avait été renégocié pour la période 2026 --> 2034 par la FFF avec, à la clé des sommes permettant de voir l'avenir de la FFF avec sérénité.
  - o Que la renégociation en cours pour le contrat avec le Stade de France allait voir le jour prochainement et que deux sociétés étaient encore en lice (JL Events et Vinci). Cette prochaine signature verra un contrat plus avantageux pour la FFF.
  - o Que la part du football amateur serait accrue grâce au contrat NIKE et à la renégociation du contrat avec le stade de France.
  - o Que la renégociation des aides pourrait être de plus en plus liée à des contrats d'objectifs.
  - o Philippe DIALLO a, enfin, annoncé sa candidature à sa succession en tant que président de la FFF pour la période 2024-2028.
  
- **Nathalie YVELAIN** propose que l'opération « Octobre Rose » soit renouvelée avec une aide de 5€ par but en faveur de la Ligue Contre le Cancer → proposition validée.
  
- **Nathalie YVELAIN** et **Laetitia MOTTE** proposent que soit revus les calendriers féminins notamment en raison des matchs lors des week-end fériés et du fait d'un nombre de matchs en moins grand nombre que les catégories garçons → Proposition validée (à revoir avec les responsables de la commission départementale des compétitions).

La séance est levée à 21h45

**Le Président Marc ROUTIER**



**Le Secrétaire Général Bruno FARINA**



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.*